



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine Schmit  
26 312 334

Conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, qu'une demande en autorisation

relative à la gestion des eaux dans le cadre de la modification d'une centrale d'énergie existante à Bertrange,

a été introduite par la société Goblet Lavandier & Associés s.a., au nom et pour le compte l'Administration Communale de Bertrange,

auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 18.10.2021.



Bertrange, le 17 novembre 2021

Frank COLABIANCHI  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché, ce suivant les prescriptions de l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.



Bertrange, le 17 novembre 2021

Frank COLABIANCHI  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire